



**VALLESPIR TERRES VIVANTES**

*L'écologie au quotidien*

*Association*

*Vallespir terres vivantes*

*Impasse Cortade 66400 Céret*

[vallespirterresvivantes@gmail.com](mailto:vallespirterresvivantes@gmail.com)

A / Madame la Commissaire Enquêtrice,  
Mairie de Céret -6 BD Joffre 66400 Céret

Céret le 16 Février 2021-02-16

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Notre association « VALLESPIR TERRES VIVANTES » EXISTE DEPUIS 21 ANS SUR LE VALLESPIR. Notre association a toujours œuvré pragmatiquement pour encourager toutes les initiatives privées et publiques qui vont dans le sens d'un développement de notre territoire respectueux de l'écologie et de l'environnement.

Nous sommes attentifs aux actes concrets pour l'écologie au quotidien. Tel est le sens de notre association.

Dans ce projet de PLU, nous demandons particulièrement :

- La protection par classement en PAEN de toutes les terres agricoles car elles représentent un réservoir précieux pour l'approvisionnement en circuit court et sont un atout majeur pour un développement économique basé sur une agriculture bio et sur les filières agroalimentaires associées, créatrices d'emplois.

Le contexte socio-économique qui se dessine appelle à ce qu'un document d'urbanisme qui engage une commune pour des années prenne en compte des objectifs de relocalisation des activités économiques au plus près des populations de notre département.

L'objectif 0 ARTIFICIALISATION est un objectif que s'est fixé officiellement la Région Occitanie : il doit être appliqué (*par courrier du 23 octobre 2018, le Préfet de Région rappelait « les enjeux et les moyens de la maîtrise de l'artificialisation des sols en Occitanie ». Un courrier qui tirait la sonnette d'alarme : « En 10 ans, la tâche urbaine a augmenté de 14,5 %. Une surface de 730m<sup>2</sup> en moyenne a été artificialisée pour chaque habitant supplémentaire en Occitanie. Un tel ratio est insoutenable à long terme au regard des prévisions démographiques [...]. Prolonger cette trajectoire menacerait le maintien de l'attractivité régionale face aux grands changements à venir : défis énergétique et climatique, défi de la sécurité alimentaire. Il est donc nécessaire de renforcer l'action de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace. »*

- Nous demandons que soit inscrit dans le PADD en termes d'objectifs la recherche systématique des alternatives écologiques, humaines et durables et de porter des pratiques qui réparent la fertilité des terres, combattent l'érosion et l'artificialisation des sols, luttent contre le dérèglement climatique, enravent la perte de biodiversité tout en contribuant à développer des projets en faveur de l'emploi agricole en nombre; et de l'emploi dans d'autres secteurs en lien avec la transition écologique.
- Nous demandons que l'emplacement du nouvel EHPAD soit reconsidéré. Prévu sur la zone dite « du plateau de la gare », cette reconstruction ne peut pas pour nous se faire pour le bien être des résident·e·s entre deux voies routières d'importance départementale avec un trafic très important de véhicules, sur un terrain exigu éloigné du centre-ville et dans un environnement inadapté.

Nous demandons qu'il soit implanté dans le secteur de Nogarède en continuité du lotissement et à proximité du mas Syriès, secteur plus proche du centre-ville, pouvant y être relié par une liaison douce, plus calme et d'une qualité paysagère remarquable.

- Nous demandons pour accueillir de nouveaux habitants de privilégier la réhabilitation du centre ville et de ses nombreux logements vacants, alternative à l'étalement urbain sans fin et au « tout voiture ». Elle permettrait aussi une redynamisation des commerces et services du centre ville facteurs de cohésion sociale. Pour cela, il ne doit pas être inscrit dans ce nouveau PLU l'urbanisation des secteurs de Nogarède (excepté pour l'EHPAD + un lotissement prévu de 150 logements non pavillonnaires) et du Palau.

Les recommandations de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la Région Occitanie (MRAe) vont dans ce sens et soulignent à plusieurs reprises la faiblesse de l'enquête environnementale du PLU de Céret :

*« La plus vaste zone ouverte à l'urbanisation, le secteur de Nogarède, intersecte un corridor écologique défini au schéma régional de cohérence écologique de l'ex région Languedoc-Roussillon et présente des enjeux naturalistes sans qu'aucune mesure de réduction ou d'évitement ne soit proposée. Une évaluation environnementale de PLU doit prioritairement dans le cadre de la mise en œuvre « de la démarche éviter-réduire-compenser-traiter de l'évitement. Ce n'est pas le cas du PLU de Céret qui renvoie la définition des enjeux et des mesures au stade de la mise en œuvre des projets.*

*La MRAe recommande de réexaminer le projet d'urbanisation de Nogarède en complétant les inventaires naturalistes, en justifiant la localisation des secteurs à l'aune des enjeux de protection de la biodiversité et en proposant le cas échéant des solutions alternatives.*

La MRAe s'inscrit dans le contexte de changement climatique et « de la nécessité de mieux examiner la disponibilité de la ressource en eau ».

**Nous demandons que toutes les recommandations de la MRAe soient prises en compte.**

- Il ne suffit pas de faire des déclarations d'intentions écologiques, il s'agit aujourd'hui de toute urgence d'adopter des actes concrets pour engager la commune de Céret dans une véritable transition écologique **à l'aune des enjeux de biodiversité** comme le souligne la MRAe. **C'est aussi la raison pour laquelle VALLESPIR TERRES VIVANTES (avec les 18 associations qui se sont exprimés sur ce sujet) demande**

## **le retrait du PLU du projet de contournement de Céret et de franchissement du Tech par un nouveau pont :**

Nous nous interrogeons sur le besoin réel de cette infrastructure et nous refusons les destructions qu'elle inflige aux milieux naturels et agricoles.

Après des décennies d'artificialisation des sols sans prise en compte des conséquences induites, ce projet détruira encore un grand nombre de terres agricoles avec un potentiel agronomique élevé (37 ha de surface agricole et naturelle). Cette richesse est précieuse pour l'avenir de Céret.

Le maintien de la biodiversité est aussi un enjeu majeur, vous le savez à l'heure actuelle de la pandémie, un enjeu majeur ici comme ailleurs dans le monde. Ces travaux qui représentent un coût énorme (40 millions d'euros) ne feront qu'aggraver les situations d'urgence sociale et écologique qui vont être décuplées au sortir de la pandémie. A Céret comme ailleurs.

Au prétexte de vouloir fluidifier la circulation, ce projet va au contraire provoquer la situation inverse : toujours plus de véhicules. Le problème des embouteillages à l'entrée de la ville sur la RD 115, s'il existe, se reposera avec la même acuité dans peu de temps. Il existe des solutions plus appropriées et moins coûteuses pour améliorer cette situation. Des solutions qui ne se limitent pas à une vision à court terme et qui soient durables.

Le secteur concerné est d'ores et déjà équipé d'une voie ferrée pour le transport de marchandises et d'une voie verte. Ne serait-il pas plus pertinent d'investir dans la réhabilitation de cette voie ferrée et dans le développement des mobilités, alternatives au tout voiture (transports en commun, création d'un parking multimodal, développement d'un véritable réseau de pistes cyclables) Cette réalisation devrait être complétée par une étude poussée sur la circulation et les axes sécurisés pour vélos et piétons...

Enfin, ce projet va avoir pour conséquence de développer l'urbanisation et la spéculation foncière. A l'initiative de la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts qui sera desservie par ce pont : « un projet de complexe d'excellence touristique » est envisagé (voir le SCOT Littoral sud). N'y a-t-il pas un lien entre la volonté de construire ce pont et ce projet qui va amplifier encore plus la question de la spéculation foncière et de l'artificialisation des sols sur les communes de Céret, de Maureillas et de Saint-Jean-Pla-de-Corts ?

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le PLU de la commune de Céret soit modifié en y intégrant nos doléances.

En espérant que nos observations susciteront votre intérêt Veuillez agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de nos salutations,

*Le comité des Responsables de VALLESPIR TERRES VIVANTES,*